

FSDIE

Les pièces à fournir pour constituer le dossier de subvention

Pour faire une demande de subvention et retirer un dossier, vous devez tout d'abord rencontrer Pauline Dumas, coordinatrice vie étudiante.

Projets portés en individuel

- * Le dossier de demande de subvention, complété, en 3 exemplaires
- * La fiche de synthèse du projet en 3 exemplaires
- * Une lettre de demande de subvention, adressée au Président de l'université
- * Le CV du porteur de projet
- * La photocopie de la carte d'étudiant du porteur de projet
- * La fiche comptable (coordonnées bancaires)
- * 1 RIB ou RIP au nom du porteur de projet
- * Les rapports d'activités et compte-rendu financier, pour ceux qui ont reçu une aide l'année précédente.

ATTENTION : Un même type de projet individuel ne pourra pas être subventionné plus de deux fois consécutives.

Projets associatifs

- * Le dossier de demande de subvention, complété, en 3 exemplaires
- * La fiche de synthèse du projet en 3 exemplaires
- * Une lettre de demande de subvention, adressée au président de l'université
- * Une photocopie des statuts de l'association
- * Une photocopie du récépissé de la préfecture faisant apparaître la domiciliation de l'association à l'université
- * Une photocopie du récépissé de la préfecture faisant apparaître les modifications apportées dans la constitution des membres du bureau
- * Une photocopie des cartes d'étudiant des membres du bureau
- * La fiche comptable (coordonnées bancaires)
- * 1 RIB ou RIP de l'association
- * ***Pour celles qui ont reçu une aide l'année précédente*** : le rapport d'activités signé par le président de l'association **et** le compte de résultat signé par le trésorier

Le dossier doit être complet et intégralement rempli pour être recevable.

La remise des dossiers se fait sur rendez-vous auprès de  [Pauline Dumas](#) / 05 57 12 66 74